

UNE VISION POUR NOS TOUT-PETITS
**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
SAINT-LÉONARD - VISION 2030
DE L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD
PAR**



LA CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE SAINT-LÉONARD

JUILLET 2018

Une vision pour nos tout-petits

Mémoire déposé par Concertation en petite enfance de Saint-Léonard
dans le cadre de la consultation publique « Saint-Léonard - Vision 2030 »

Conseil d'administration de Concertation en petite enfance de Saint-Léonard

Présidente	Josée Garant	Directrice du Bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial de Saint-Léonard
Trésorier	Mario Ranallo	Directeur de la Garderie éducative De chenille à papillon
Administrateur	Roberto Labarca	Directeur de l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal
Administratrice	Mary-Carmen Campos	Directrice de la Garderie des enfants modèles Montessori Inc.
Administrateur	Vacant	
	Patrice Clément	Coordonnateur de la Concertation en petite enfance de Saint-Léonard

1. CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE SAINT-LÉONARD, L'INSTANCE LOCALE DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE

Depuis sa création en 1998 et son incorporation en 2010, la Concertation en petite enfance de Saint-Léonard en a fait du chemin! Sa mission est de soutenir et favoriser le développement des enfants de zéro (0) à cinq (5) ans de Saint-Léonard et leurs familles, en collaboration avec les organismes et les institutions. Elle regroupe actuellement une vingtaine d'organisations provenant du milieu des services de garde, institutionnels et communautaires. L'objectif ultime est que tous les enfants de St-Léonard, peu importe leurs services ou leurs situations de garde, arrivent à la fin de la petite enfance avec les mêmes chances de réussir dans la vie et à l'école.

2. LA STRATÉGIE D'ACTION LOCALE

Les partenaires de la Concertation se réunissent de quatre à huit fois par année, sans compter les comités de travail thématiques. Lors des rencontres régulières, ils sont appelés à partager de l'information sur les actualités de la petite enfance au niveau local, régional et provincial. Du réseautage est également effectué, pour permettre de se connaître et développer un filet social plus solide. Finalement, de nombreuses discussions au sujet des priorités à établir, des suivis des actions en cours et des thématiques à aborder sont à l'ordre du jour.

En 2015, la Concertation en petite enfance a travaillé sur sa planification triennale, dans le but de mettre en œuvre des actions répondant aux besoins des jeunes familles léonardoises. Trois priorités ont émergé en fonction des données statistiques disponibles, de ce que les familles et les organisations ont mentionné : l'éveil à la lecture et l'écriture, les pratiques parentales et la mobilisation à l'égard de la petite enfance. Cette année, nous procéderons à la mise à jour de cette planification triennale, pour nous assurer de continuer de répondre adéquatement aux besoins des familles du quartier.

1.1 LES ACTIONS EFFECTUÉES SUR LE TERRAIN

La Concertation en petite enfance de Saint-Léonard est l'initiatrice de ces actions dans le quartier

EN ÉVEIL À LA LECTURE ET L'ÉCRITURE (ÉLÉ)

- L'implantation du programme Lire et faire lire
- Le projet Sacs-à-dos
- La campagne de sensibilisation en ÉLÉ
- La présence de quatre (4) Croque-livres
- Le soutien et la formation des organisations le demandant en ÉLÉ

1.2 LES ACTIONS EFFECTUÉES SUR LE TERRAIN (LA SUITE)

EN MATIÈRE DE PRATIQUES PARENTALES

- Les bambineries animées, portées par la Maison de la famille de Saint-Léonard
- Les cafés-parents, portés par la Maison de la famille de Saint-Léonard et l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal
- Les ateliers parents-enfants, portés par la Maison de la famille de Saint-Léonard
- Les ateliers culinaires pour jeunes mamans, portés par la Table Ronde de Saint-Léonard
- La réflexion sur le passage à l'école
- Le carnet des ressources en périnatalité
- Les accompagnements à la naissance, portés par Alternative Naissance
- Les relevailles, portées par Alternative Naissance
- Les rencontres *J'attends un enfant*, portées par Alternative Naissance

EN MOBILISATION À L'ÉGARD DE LA PETITE ENFANCE

- Le soutien aux deux (2) haltes-garderies communautaires du territoire
- Les deux (2) agentes de milieu en petite enfance, portées par l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal et la Maison de la famille de Saint-Léonard
- La foire des partenaires
- La création de fiches thématiques sur les sujets abordés lors de formations passées
- Le colloque « On revient à l'essentiel »

Le rapport annuel 2017-2018 de l'organisme, joint en annexe, complète cette section en présentant les réalisations du plan d'action.

1.3 L'ÉVALUATION DES ACTIONS

À travers le temps, la Concertation en petite enfance évalue les effets de ses actions. Ainsi, en 2018, nous avons pu constater que ¹:

- La Concertation en petite enfance de Saint-Léonard est mieux structurée et le suivi des actions est assuré grâce à la fonction de coordination;
- La petite enfance est au cœur des préoccupations des partenaires. Les organismes se sont approprié le plan d'action et y contribuent sans nécessairement porter une action spécifique avec un budget associé;
- Les collaborations entre les organismes se sont améliorées ce qui a mené à plus de référencement des familles entre les partenaires et à une plus grande mobilisation des acteurs;
- Le travail en concertation a permis d'établir la confiance entre les partenaires

Une évaluation des effets des actions en éveil à la lecture et l'écriture des dernières années ainsi qu'une évaluation du projet Sacs-à-dos sont en cours et les résultats seront connus sous peu.

¹ Constats tirés de l'évaluation faite en collaboration avec Avenir d'enfants

2. L'INTÉRÊT DE LA CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE SAINT-LÉONARD POUR LE SUJET DE LA CONSULTATION

La Concertation en petite enfance de Saint-Léonard salue l'initiative de l'arrondissement Saint-Léonard de se doter d'une vision 2030 et de consulter les différents acteurs interpellés par la question. Il est important de déterminer les principales orientations et les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Étant une organisation récemment impliquée dans les consultations sur la politique de développement social et sur la Politique de l'enfant dans le quartier, l'organisme est fier de pouvoir partager ses réflexions et sa vision avec l'arrondissement.

2.1 LES CHAMPS D'EXPERTISE LIÉS À LA CONSULTATION

Le travail de l'organisme rejoint les objectifs de l'arrondissement en matière de petite enfance. En effet, nous croyons que l'objectif ultime mentionné plus haut, soit que tous les enfants de St-Léonard, peu importe leurs services ou leurs situations de garde, arrivent à la fin de la petite enfance avec les mêmes chances de réussir dans la vie et à l'école, est partagé par l'arrondissement. Avec les témoignages de familles fréquentant les divers organismes et services de garde du quartier et les observations des intervenants de première ligne, nous pensons pouvoir contribuer de façon pertinente à déterminer des actions ou des postures favorables au développement des enfants du quartier.

3. LES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE SAINT-LÉONARD

Les enjeux traités dans ce mémoire et les recommandations de la Concertation en petite enfance de Saint-Léonard font état de points à améliorer. Il faut toutefois les considérer dans l'ensemble de ce qui est offert aux citoyens, autant par l'arrondissement que par toutes les organisations qui composent le tissu social du quartier. Les efforts mis pour favoriser une bonne économie, un bon environnement sécuritaire, une mobilité efficiente, des modes de vie adaptés et une gouvernance représentative contribuent à de meilleures conditions de vie pour les citoyens et font de Saint-Léonard un endroit où il fait bon vivre.

Aussi, bien que de nombreux autres enjeux auraient pu être traités dans ce mémoire, l'accent a été mis sur les enjeux où les solutions peuvent provenir majoritairement avec la collaboration de l'arrondissement de Saint-Léonard. Il nous fera plaisir de discuter d'autres enjeux avec les responsables de l'arrondissement ultérieurement.

3.1 SÉCURISATION DES AIRES DE JEUX DANS LES PARCS

Pour les services de garde reconnus, le fait d'avoir un espace extérieur de jeu entouré d'une clôture sécuritaire d'au moins 1,20 m de hauteur situé à moins de 500 m de l'installation auquel il a accès pendant les heures de prestation des services de garde est une obligation. À moins d'avoir un espace extérieur de jeu pour enfants, situé dans un parc public à moins de 500 m de l'installation, délimité par une clôture et accessible pendant les heures de prestation des services de garde.²

Dans les dernières années, de nombreux services de garde privés non subventionnés ont vu le jour, avec des espaces plus ou moins restreints où les enfants peuvent jouer, respectant les standards minimums pour se conformer. Aussi, de nombreux services de garde reconnus, tous types confondus, aimeraient bien pouvoir jouer au parc en se souciant moins de la possibilité qu'un enfant échappe à la vigilance de l'éducatrice et quitte la zone de jeux.

Cette crainte est également présente chez plusieurs parents lorsqu'ils vont au parc avec leurs enfants, selon ce qui nous est rapporté.

En 2015, l'arrondissement a procédé à l'installation de clôtures autour des modules de jeux adaptés du parc Ferland. Le résultat est très intéressant, puisqu'en plus d'accueillir une clientèle non desservie par le passé, un autre effet positif s'est fait sentir : une augmentation du sentiment de sécurité pour les enfants. Même des grands-parents ont mentionné aller au parc, ayant moins de crainte que les enfants quittent la zone de jeux sans prévenir.

En regardant vers 2030, nous souhaitons, dans l'optique de sécuriser les aires de jeux et d'augmenter l'affluence de ces derniers, que les zones où des modules de jeux sont présents dans les différents parcs du quartier soient clôturées.

² Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre II, section III, article 39.

3.2 ESPACE INTÉRIEUR POUR QUE LES ENFANTS PUISSENT JOUER

À l'heure actuelle, au-delà des bambineries animées, initiées par la Concertation en petite enfance et portées par la Maison de la famille et des aires de jeux dans les parcs, aucun autre lieu ne permet aux enfants de pratiquer le jeu libre dans le quartier. De nombreux parents refusent de sortir jouer pendant l'hiver ou du moins se retrouvent avec des options plus limitées pour pratiquer le jeu libre pendant l'hiver. Le besoin est mentionné fréquemment par des familles fréquentant les organismes du quartier. Sachant aussi que près de la moitié des enfants du quartier ne vont pas dans un service de garde de façon quotidienne, ce service est donc essentiel pour favoriser le développement global entre un (1) et cinq (5) ans.

En regardant vers 2030, nous souhaitons, dans l'optique de favoriser le développement global des enfants d'un (1) à cinq (5) ans, que l'arrondissement permette l'émergence de lieux où les enfants peuvent pratiquer des jeux libres, notamment par l'entremise de la création de parcs intérieurs.

3.3 BESOINS DE LOCAUX ET DE PLATEAUX PERMANENTS ET PONCTUELS

En 2016, le quartier comptait cinq mille neuf cent quinze enfants de moins de 5 ans, une augmentation et une augmentation de 5.7% de familles depuis 2011.³ Cette augmentation combinée à l'arrivée massive de nouveaux arrivants dans les dernières années, demande des services adaptés et plus intenses que par le passé. Pour donner ces services, différents obstacles se posent, y compris le problème de locaux. Ce problème, qui concerne les organismes qui dispensent des services, autant permanents que ponctuels, demeure une préoccupation récurrente. Que ce soit pour héberger des organismes ou pour permettre à des services de garde de faire des activités spéciales dans des locaux appropriés, les besoins sont bien présents. Des démarches avec Concertation Saint-Léonard afin de se doter de lieux adéquats pour répondre aux besoins des familles léonardoises sont en cours et l'arrondissement fait partie de la solution. Les gymnases d'écoles, les chalets de parcs et les locaux de l'arrondissement pourraient être utilisés davantage. D'autres lieux pourraient également être développés. L'accessibilité aux ressources existantes pourrait aussi être améliorée, que ce soit en diffusant les lieux disponibles ou en favorisant une plus grande mixité et équité intergénérationnelle dans l'occupation des lieux publics.

En regardant vers 2030, nous souhaitons, dans l'optique de répondre aux besoins grandissants de services aux familles, que l'arrondissement favorise l'accessibilité aux lieux physiques existants et développe de nouveaux lieux de rassemblement, par exemple un centre communautaire, pour accueillir les organisations qui souhaitent offrir des services permanents ou ponctuels.

³ Données du recensement 2016, Statistiques Canada

3.4 GRATUITÉ DES SERVICES POUR LES MOINS NANTIS

Plus de 20% des familles léonardoises ayant des enfants de 0 à 4 ans inclusivement vivent sous le seuil de faible revenu, après impôts. ⁴ Les services des organismes communautaires sont majoritairement gratuits ou à très faibles coûts. L'accessibilité des plateaux sportifs et culturels est donc un enjeu important relativement et le coût se trouve à être un élément majeur qui cause obstacle. L'arrondissement est au fait de cette situation et a annoncé récemment la mise en place, à travers la Politique de l'enfant, des trousse-découvertes, permettant aux enfants d'expérimenter des activités sportives et culturelles. Les activités de la bibliothèque pour les familles sont également gratuites.

En regardant vers 2030, nous souhaitons, dans l'optique de permettre à un maximum de jeunes familles de faire bouger leurs enfants ou leur faire découvrir différentes activités culturelles, de poursuivre les efforts visant la gratuité des services aux familles dans le besoin.

3.5 ACCESSIBILITÉ À DU MATÉRIEL SPORTIF

Dans la même logique que celle de permettre aux familles de fréquenter de nouveaux plateaux, tant organisés que libres, la Concertation est soucieuse face aux constats relatifs au développement moteur des enfants et face aux statistiques sur les pratiques sportives des enfants de 6^e année.⁵ Il est nécessaire d'implanter le maximum de services dès le plus jeune âge pour établir de bonnes habitudes de vie. Certaines initiatives, tel que l'accès à du matériel sportif en libre-service dans les parcs, existent dans d'autres villes et arrondissements.

En regardant vers 2030, nous souhaitons, dans l'optique de favoriser l'implantation de saines habitudes de vie dès le plus jeune âge et pour tous, que l'arrondissement examine la possibilité d'implanter des boîtes de matériel sportif quatre saisons en libre-service dans les parcs.

4. CONCLUSION

La Concertation en petite enfance de Saint-Léonard est prête à collaborer avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour réfléchir et mettre en œuvre les différentes propositions de ce mémoire. Il nous fera plaisir de contribuer avec l'expertise des différents acteurs du milieu de la petite enfance afin de pouvoir faire de Saint-Léonard un endroit encore plus agréable et accessible, pour les générations à venir.

⁴ Données du recensement 2016, Statistiques Canada

⁵ Constats effectués dans l'enquête TOPO, Enquête sur la santé des élèves de 6^e année de Montréal, 2017